

# COMMUNE DE MONTCEAUX

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 29 janvier 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	Présents : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, OLIVETTI Charles-Edouard, ROUSSET Alexandre, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 13	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 1	
Date de la convocation : 22.01.2026	Excusée : BAILLE Laëtitia
	Absent :
	Secrétaire de séance : GUILLOT Rémy

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 2026\_01 Modification du règlement intérieur du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le règlement du cimetière communal a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2021.

Après plusieurs années d'application, il apparaît que certaines dispositions gagneraient à être précisées et complétées afin d'assurer une meilleure lisibilité du règlement, de sécuriser juridiquement les pratiques communales et de répondre plus efficacement aux situations rencontrées.

Ces ajustements n'ont pas pour objet de remettre en cause les principes généraux du règlement existant, mais de le rendre plus détaillé et plus adapté aux besoins actuels de gestion du cimetière.

Le règlement intérieur joint à la délibération sera constitué de 8 chapitres qui détailleront les règles relatives aux :

- ✓ Chapitre 1 : Dispositions générales
- ✓ Chapitre 2 : Inhumations et exhumations
- ✓ Chapitre 3 : Terrain commun
- ✓ Chapitre 4 : Travaux funéraires
- ✓ Chapitre 5 : Concessions funéraires
- ✓ Chapitre 6 : Exhumations
- ✓ Chapitre 7 : Columbarium
- ✓ Chapitre 8 : Jardin du souvenir

Les élus souhaitent que les plaques du columbarium soient identiques aux plaques du Jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement du cimetière communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement modifié et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

## 2026\_02 Suppression d'un tarif au cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du site cinéraire relatif au jardin du souvenir n'apparaît plus justifié. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à sa suppression.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **SUPPRIME** le tarif du site cinéraire relatif au jardin du souvenir concernant l'inscription sur plaque.

Cette suppression prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Les tarifs pour la concession de terrain et le columbarium restent inchangés et se fixent comme suit :

### Concession de terrain :

- 15 ans : 330 euros
- 30 ans : 500 euros

### Columbarium (cases pouvant contenir 2 à 3 urnes) :

- 15 ans : 440 euros
- 30 ans : 880 euros

### Jardin du souvenir (dispersion des cendres)

- sans inscription : gratuit
- avec inscription sur plaque : gratuit

La plaque est à la charge de la famille et doit respecter les préconisations du règlement intérieur du cimetière.

## 2026\_03 Adhésion à FREDON AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que FREDON est un organisme sans but lucratif qui œuvre pour une santé globale (One Health) dans trois grands domaines : la santé du végétal, la santé de l'environnement et la santé humaine.

Adhérer à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, permet de bénéficier de l'appui d'un réseau d'experts et de proximité.

En étant adhérent, la commune aura accès à des informations techniques sanitaires et réglementaires sur les thèmes du végétal et de son environnement ; elle bénéficiera de leur expertise technique sur des sujets divers tel que le Zéro-phyto, la Végétalisation, la Gestion Différenciée ou les Espèces Exotiques Envahissantes ; elle pourra faire appel à leurs services de diagnostic sanitaire végétal et de formation proposée à tarifs préférentiels pour les adhérents. La commune aura également accès à un espace dédié aux adhérents sur leur site internet où elle retrouvera du contenu exclusif.

Les communes adhérentes bénéficieront d'une demi-journée d'informations techniques gratuite à l'attention des élus et agents des communes de leur territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette adhésion pour un montant de 260 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à FREDON AUVERGNE RHONE ALPES pour l'année 2026.

## 2026\_04 Signature des conventions de mise à disposition de biens communaux pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens communaux suivants sont mis à la disposition des associations de la commune :

- ✓ Aire de loisirs : local pour entreposer du matériel, buvette, vestiaire, terrain de pétanque, terrain de football, toilette,

- ✓ Salle d'activités de la mairie,
- ✓ Salle polyvalente,
- ✓ Église, Place de l'Église,
- ✓ Containers,
- ✓ Tentes pliantes,
- ✓ Tous les parkings de la commune.

Monsieur le Maire fait part que des conventions doivent être conclues avec les associations pour ces mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de biens communaux qui seront conclues entre la commune de Montceaux et les associations communales pour l'année 2026.

### **Installation d'un pylône par FREE sur la commune**

Monsieur le Maire informe que FREE a envoyé un mail à la mairie en date du 21 janvier 2026 pour l'informer que l'installation de l'antenne dans le clocher de l'église a été validée par leur service radio à la suite de l'étude réalisée le lundi 19 janvier 2026.

L'opérateur FREE a confirmé qu'aucune interaction n'est à prévoir avec le dispositif de vidéoprotection. Un minimum de trois antennes sera installé dans le clocher de l'église.

Une visite technique dans le clocher sera réalisée le lundi 02 février 2026 pour que FREE s'assure de la faisabilité technique.

Une fois la faisabilité technique confirmée par l'opérateur FREE, Monsieur le Maire se rapprochera du Diocèse de Belley en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire à l'installation d'une antenne au sein de l'église.

### **Réponse du Département à un courrier d'un administré concernant la circulation sur la RD88**

À la suite de la sollicitation d'un habitant concernant une problématique de vitesse sur la RD88 au lieudit « Montval », le Département a réalisé des comptages routiers entre le 13 et le 19 janvier 2026.

On peut constater que les vitesses relevées sont au-delà de la réglementation à 70km/h puisque la vitesse moyenne sous laquelle roulent 85% des usagers s'élève à 84.1km/h.

Dans ce secteur faiblement urbanisé et situé hors agglomération, les aménagements de sécurité visant à réduire la vitesse de type plateaux surélevés, chicanes, ou coussins berlinois sont strictement interdits.

Aussi, face à ces comportements dangereux et au sentiment d'insécurité ressenti par vos administrés, le Département laisse la Mairie analyser ces résultats et solliciter si besoin les forces de l'ordre pour la mise en place de contrôles répressifs dans ce secteur.

Charles-Edouard OLIVETTI souligne que le courrier envoyé est une démarche collective des habitants. Il y a quelques années, le secteur est passé en zone 70 mais le lieu reste accidentogène. Il y a beaucoup de passages de poids lourds. Il faudrait qu'une ligne blanche soit réalisée au lieu des pointillés sur la route.

Alexandre ROUSSET précise que la réalisation de ligne blanche relève du gestionnaire de la voirie, le Département, et le marquage doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR).

Monsieur le Maire souligne que le lieu-dit « Montval » ne dispose pas d'éclairage public. L'installation d'un lampadaire pourrait être envisagée afin de répondre au sentiment d'insécurité évoqué.

### **Lotissement le Clos des Acacias**

Patricia CHMARA informe que le lotisseur SEFI, Monsieur FROMAGE, et le géomètre, Dominique MOREL, ont été reçus en Mairie afin d'échanger sur le projet du lotissement « Les Acacias ».

Patricia CHMARA rappelle que le propriétaire, Monsieur PONT, avait sollicité le lotisseur OPTIUM pour ce projet. Un Permis d'Aménager avait été accepté par la Mairie il y a 2 ans.

Le lotisseur OPTIMUM s'étant désisté du projet, le terrain a été repris par le lotisseur SEFI, le permis d'aménager étant en cours d'instruction. À ce jour, cinq lots ont été réservés sur les dix lots mis à la vente. Le projet prévoit également la réalisation d'un bâtiment collectif comprenant six logements. Par ailleurs, un chemin communal longeant le futur lotissement intéresse le lotisseur, qui souhaite l'intégrer à l'opération et procéder à son aménagement afin de le rendre accessible aux piétons et aux cycles. Les travaux correspondants ne seraient pas à la charge de la commune. Un acte notarié devra être établi en vue du déclassement de ce chemin.

### Travaux Route de Belleville

Arlette BERNARD informe que les travaux ont débuté le 22 janvier 2026 pour une durée d'environ quinze jours. Un retard a été constaté en raison des intempéries.

### Périscolaire

Philippe DAVIDIAN informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie, de trois courriers émanant de parents d'élèves relatifs au comportement d'un agent du service périscolaire, ainsi qu'un courrier collectif des parents d'élèves concernant la gestion du service périscolaire. La commission scolaire va se réunir prochainement pour échanger sur le sujet.

### Rêve de Cirque

Francine HINSCHGERGER informe que le Centre Social La Passerelle de Chatillon sur Chalaronne organise le Festival Rêves de Cirque qui aura lieu entre le 05 juin et le 15 juillet 2026.

Il est proposé d'accueillir ce festival à Montceaux le 12 juin 2026.

Une convention de Co-organisation doit être conclue entre la Commune et Le Centre Social la Passerelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accueillir le Festival Rêves de Cirque le 12 juin 2026.
- APPROUVE la convention de Co-organisation qui sera conclue entre la Commune de Montceaux et le Centre Social La Passerelle.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention.

### Compte-rendu du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte-rendu du conseil communautaire du mois de novembre 2025 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

### Compte rendu des commissions

#### URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Patricia CHMARA présente le bilan 2025 des autorisations d'urbanisme :

- 31 Certificats d'Urbanisme d'Information dont 1 Certificat d'Urbanisme Opérationnel (Refus)
- 53 Déclarations Préalables (49 accordées, 3 refusées, 1 retirée)
- 16 Permis de Construire (10 accordés, 3 refusés, 2 retirés, 1 en cours)
- 1 Permis d'Aménager (en cours)
- 3 dossiers contentieux résolus et 3 dossiers contentieux en cours.
- 12 rendez-vous en Mairie pour renseignements.

## BATIMENTS COMMUNAUX- SCOLAIRE

Philippe DAVIDIAN informe que plusieurs travaux seront réalisés, notamment : le remplacement d'une vitre dans la classe de maternelle, le remplacement d'un volet en bois à la Mairie, ainsi que la réparation d'un dégât des eaux affectant le plafond du bureau du Maire. Des devis ont été demandés pour ces interventions.

Il a été annoncé qu'une réunion de la commission scolaire se tiendra prochainement.

## VOIRIE

Arlette BERNARD fait le point sur le carrefour des « 7 chemins ». Elle informe que le Département va remédier au problème de l'eau qui stagne au niveau de l'ilot côté les Rivaux en mettant un regard. Elle indique qu'une signalisation sera faite pour matérialiser un arrêt de bus au sol sur le Chemin de Betheneins, pour faire suite au signalement de la société MAISONNEUVE indiquant que les chauffeurs devaient reculer au niveau du Point d'Apport Volontaire pour prendre la direction de la commune de Francheleins.

La Fédération de la Chasse, les agents techniques, des élus et les élèves de la classe de CM1 CM2 encadrés par leur professeur et un parent ont planté une haie au niveau du Point d'Apport Volontaire. Un goûter a été offert aux enfants par la Fédération de la Chasse. Les enfants ont été heureux de participer à cette plantation.

## ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

Francine HINSCHBERGER informe que l'opération « nettoignons la nature » aura lieu le samedi 07 mars 2026. Une communication sera faite dans les carnets de correspondance des élèves de l'école des Cerisiers. La Société de Pêche a tenu son Assemblée Générale. Une vente de saucissons aux cèpes aura lieu le vendredi 16 mai 2026.

## FLEURISSEMENT- CADRE DE VIE

Charles-Edouard OLIVETTI informe que les gabions seront installés par les agents techniques la semaine prochaine au niveau du massif de la Madone.

## FINANCES

Yoann MAUPPIN informe que la commission se réunira le jeudi 12 février 2026.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Dominique MARTIN indique que l'entreprise SERPOLLET doit intervenir sur l'éclairage public. Elle vérifia notamment les horloges manuelles et astrologiques.

Yoann MAUPPIN participera à l'Assemblée Générale du SIEA.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close. La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.

Le secrétaire de séance,

Rémy GUILLOT



Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



